



# Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Barrois

**1. Rapport de présentation**

**1.3. *Explication des choix retenus pour établir le PADD et le DOO***

**SCoT approuvé  
Comité syndical du 19 décembre 2014**



# Sommaire

<b>1. Les fondements du projet</b> .....	<b>5</b>
<b>2. Les choix stratégiques du SCoT</b> .....	<b>9</b>
<b>3. Les choix retenus pour établir le PADD et le DOO</b> .....	<b>11</b>
<b>3.1. Les choix liés à l'ambition démographique, et à l'organisation territoriale</b> .....	<b>11</b>
○ En termes de dynamique démographique et économique	
○ En termes de renforcement du poids et des fonctions des pôles urbains et des bourgs	
○ En termes d'amélioration de leur accessibilité	
○ En termes de réduction du rythme de consommation d'espace	
○ En termes de promotion d'un urbanisme plus identitaire et durable	
<b>3.2. Les choix liés à la préservation et la valorisation de l'atout environnemental</b> .....	<b>15</b>
○ En termes de protection et de mise en valeur de la trame verte et bleue	
○ En termes de gestion durable de la ressource en eau	
○ En termes de valorisation des paysages et du patrimoine	
○ En termes de limitation de l'exposition des populations aux risques	
○ En termes de limitation de l'exposition aux nuisances	
○ En termes de lutte contre le changement climatique	
<b>3.3. Les choix liés à la dynamique économique durable</b> .....	<b>17</b>
○ En termes de pérennisation et de renouvellement des activités industrielles	
○ En termes de valorisation de leviers économiques fondés sur les ressources locales	
○ En termes de stratégie touristique	
○ En termes d'organisation spatiale du développement économique	
<b>3.4. Les choix liés au Document d'Aménagement Commercial (DAC)</b> .....	<b>19</b>
<b>3.5. Les choix liés à la perspective du projet Cigéo</b> .....	<b>20</b>
○ En termes de positionnement économique du Pays	
○ En termes d'organisation territoriale	
○ En termes d'intégration environnementale	



# 1. Les fondements du projet

## Les grandes tendances en cours sur le territoire

Le territoire du Pays Barrois dispose d'atouts considérables (activités industrielles et savoir-faire de la main d'œuvre, patrimoine naturel et paysager, patrimoine historique, qualité du cadre de vie, présence de ressources locales et de capacités de production d'énergies renouvelables, ...) mais sa trajectoire actuelle est préoccupante :

- Eloigné des zones urbaines en croissance, il n'est pas suffisamment attractif pour de nouveaux habitants, et ne parvient pas à retenir ses jeunes ; conséquence parmi d'autres, sa population vieillit rapidement ;
- Son tissu industriel se délite à grande vitesse, sous l'effet conjugué de la mondialisation, des stratégies de grands groupes extérieurs au territoire, et de la crise depuis 2008... dans le même temps, le projet Cigéo, projet majeur à l'échelle nationale, offre de nouvelles perspectives pour le développement du territoire ;
- Son tissu de commerces et de services se réorganise très rapidement et se concentre sur les villes, vidant d'une partie de leurs fonctions les centres-bourgs qui, autrefois, organisaient et animaient l'espace rural.

Aujourd'hui, les élus se sentent dans une forme d'impasse :

- Ils éprouvent de grandes difficultés à conserver des campagnes vivantes,
- Ils constatent et déplorent la tendance au départ des services publics, tout en se mobilisant pour les réorganiser et les maintenir,
- Ils constatent que les zones d'activités se remplissent trop lentement, et que la tendance est à la désagrégation progressive du tissu industriel du territoire,
- Le projet Cigéo leur semble majeur pour l'avenir du territoire, mais ses modalités de développement et d'intégration dans le territoire sont encore mal connues,
- Ils en arrivent à la conclusion qu'ils ne maîtrisent plus suffisamment de leviers pour aménager leur territoire, et que l'accueil de nouveaux résidents sur de grandes parcelles dans un cadre de vie préservé reste l'un de leurs derniers atouts pour attirer de nouveaux ménages.
- Dans ce contexte, ils regrettent que le Grenelle de l'Environnement impose des contraintes trop lourdes en termes de consommation d'espace, ce qui :
  - Va priver le territoire d'un de ses leviers de développement,
  - N'a que peu de sens sur un territoire largement rural et préservé... surtout en comparaison avec des zones plus urbaines.

5

## Comment peut-on expliquer la situation actuelle ?

Au-delà des éléments de diagnostic prospectif évoqués sur le Pays Barrois, il convient de s'intéresser à l'environnement externe du territoire.

Cet environnement est marqué par des changements essentiels aux plans économique, démographique, sociologique et politique, qui « changent la donne », et dont il faut impérativement tenir compte pour sortir de l'impasse actuelle :

- La désindustrialisation est un phénomène national, qui touche d'autant plus fortement les territoires de la métallurgie et de la sidérurgie, dont la Meuse fait partie.
- Dans une période de réduction des moyens de l'Etat, la tendance est à la réduction de sa présence territoriale, et à la « rationalisation » des services publics sur les pôles les plus importants... une tendance qui pénalise naturellement les territoires ruraux. Par ailleurs, la crise se prolonge et, demain, les collectivités locales vont voir leurs moyens encore se réduire.
- La dynamique de l'attractivité résidentielle a progressivement changé de logique : avant on choisissait son logement pour être à proximité de son emploi, désormais l'emploi reste une donnée importante mais on cherche aussi un cadre de vie agréable... Il en résulte une logique de compétition entre territoires, avec des conséquences importantes en termes de mobilité résidentielle.
- Malgré certaines permanences, les habitudes de vie ont profondément changé : désormais de nombreux citadins viennent vivre à la campagne pour le cadre de vie, sans forcément s'intégrer à la société locale, et en faisant leurs courses à la ville ; ils apportent beaucoup plus d'importance aux loisirs et à la culture, qui deviennent des critères importants dans le choix du lieu de résidence... Dans le même temps, d'autres citadins s'installent à la campagne davantage par nécessité financière que par choix, avec également des attentes en termes d'accès facile à l'emploi, aux commerces, aux services... Les territoires ruraux ne sont pas forcément préparés à ces nouvelles attentes.
- Enfin, l'accès à la mobilité motorisée individuelle à un coût très bas a constitué pendant plusieurs décennies un formidable moteur de développement résidentiel, et a permis à beaucoup de territoires ruraux de connaître un renouveau démographique alors même que leur emploi reculait... Avec la hausse continue du coût des énergies fossiles, la rupture avec ce modèle semble proche. Cela pose la question de la capacité des territoires ruraux à rester accessibles à un coût acceptable... et donc à rester attractifs.

6

## Les défis du territoire

Ces quelques constats permettent de pointer plusieurs sujets sur lesquels les élus du territoire doivent s'interroger en profondeur :

- **Quels nouveaux leviers économiques** est-il possible de trouver pour le territoire, alors que l'agriculture fournit de moins en moins d'emplois, et que l'industrie classique suit une pente descendante ?
- **Quelle offre territoriale** (logements, services, cadre de vie, transports, ...) proposer aux habitants, afin de mieux répondre à leurs nouvelles attentes... sans pour autant s'engager dans des choix de développement non durables ?
- **Comment se déplacer demain...** en voiture individuelle, partagée ? se déplacer moins... ou moins loin ?

Tout en gardant à l'esprit deux idées essentielles :

- Il faudra tenir compte de contraintes qui pèsent de plus en plus lourdement sur les territoires ruraux (coût de la mobilité, vieillissement, recul des services publics, Grenelle de l'Environnement, baisse des moyens des collectivités, ...), et trouver le moyen de desserrer ces contraintes, voire les utiliser au service du territoire.
- Il faut que le territoire retrouve la maîtrise de son développement : pour cela, il doit miser sur ses atouts, ses ressources, et s'organiser autour d'un projet commun... Sans cela, il est condamné à subir des évolutions qui le dépassent, et à réagir à ce que d'autres lui imposent.

## Les enjeux et l'ambition des élus

Le diagnostic dynamique et prospectif ainsi que les débats et réflexions engagés par les élus font apparaître la nécessité pour le territoire de s'engager dans un mode de développement différent.

Le territoire du Pays Barrois souffre en effet d'un déficit d'attractivité résidentielle, est durement impacté par les effets de la désindustrialisation et de la crise économique ; enfin, ses espaces ruraux doivent se réorganiser face aux évolutions des modes de vie et de la présence des services publics.

Le SCoT constitue l'occasion de construire une nouvelle stratégie pour répondre à ces problèmes, et d'inventer un nouveau mode de développement à la fois attractif et respectueux des principes du développement durable.

Il permettra également de traduire **l'ambition des élus**, qui affichent comme objectif une **progression de la population du Pays à 71 000 habitants l'horizon 2030**. Cela représente un gain de 4 500 habitants par rapport à 2009, et 7 500 par rapport au scénario « tendanciel » de l'INSEE.

Sur cette base, et pour répondre à l'ambition des élus, **trois enjeux émergent pour structurer les réflexions du SCoT** :

- Construire une organisation territoriale plus efficace, répondant mieux aux attentes de la population

Il s'agit de redonner de la séduction, de l'attractivité et du dynamisme aux centres (du centre de Bar-le-Duc au centre-bourg), dans le cadre d'une approche globale du territoire et de ses usages, et d'une stratégie d'organisation des services à l'échelle intercommunale.

La réflexion autour d'une organisation cohérente autour de l'échelon intercommunal est déjà largement engagée sur le territoire. Il s'agirait de la prolonger, de la formaliser en actant collectivement des principes d'organisation territoriale, et d'en tirer l'ensemble des conséquences en termes d'aménagement : définition de la vocation des différents pôles et bourgs, hiérarchie de l'offre de services et des commerces, définition d'objectifs cohérents en termes de développement de la population et de l'emploi (en lien avec les capacités d'adduction et de traitement des eaux), objectifs de reconquête / réhabilitation des cœurs de bourg, organisation des mobilités, ...

- Préserver et valoriser l'atout environnemental au service d'un nouveau développement

L'objectif serait de valoriser l'environnement dans tous les sens du terme : richesse de la biodiversité, identité du territoire, environnement et paysages comme vecteur d'attractivité touristique, ressource alimentaire et énergétique, ressource pour le développement de demain.

Il s'agit alors de tirer les conséquences de ce parti pris en termes d'aménagement durable : maîtrise de l'évolution des usages de l'espace et de l'équilibre des fonctions, préservation des continuités écologiques et coupures d'urbanisation, préservation des paysages et souci de la qualité de la composition urbaine, traitement et valorisation des franges urbaines, cohabitation équilibrée entre formes urbaines et espaces verts de qualité.... autant de leviers au service d'un projet visant à renforcer l'attractivité durable du territoire, qui tirent un parti positif des contraintes réglementaires existantes (réduire la consommation d'espaces naturels et agricoles, densifier l'habitat, mettre en œuvre la Trame Verte et Bleue, ...).

- Recréer une dynamique économique au service de l'emploi et d'une nouvelle dynamique territoriale

Le principe serait de viser le renouvellement du « moteur économique » du territoire, en s'inscrivant dans un contexte économique et énergétique qui a beaucoup changé en quelques années.

Il s'agirait donc, tout en s'efforçant de conserver les activités industrielles présentes sur le territoire, de développer une économie des circuits courts, valorisant les ressources locales, et permettant, à terme, de faire émerger un écosystème économique autour des énergies renouvelables.

Il s'agirait également de profiter de l'opportunité de projets économiques majeurs comme celui de Cigéo (mais pas seulement, celui de Safran à Commercy apparaît également prometteur pour le territoire), qui constitue un projet d'envergure majeure, avec des effets induits potentiellement considérables sur le tissu économique local et la dynamique résidentielle.

## 2. Les choix stratégiques du SCoT

Sur la base de ce diagnostic et de ces enjeux, les élus ont progressivement défini les choix majeurs qui allaient ensuite structurer le SCoT.

### • Concilier attractivité et durabilité du modèle de développement

Les élus souhaitent que le SCoT constitue un projet de territoire au service de son développement et de son attractivité... tout autant qu'un document d'urbanisme permettant de traduire sur le territoire les principes du Grenelle de l'Environnement.

Compte tenu des évolutions économiques récentes, des difficultés à accueillir de nouvelles populations ou à implanter des activités commerciales, ils craignent en effet que le SCoT ait pour conséquence la mise en place de règles trop rigides, qui pénaliseraient le Pays Barrois par rapport aux territoires voisins non pourvus de SCoT.

Ils souhaitent par conséquent que le SCoT concilie une double approche, de développement durable tout autant que de renforcement de l'attractivité, les deux dimensions devant être complémentaires au sein du projet.

### • Construire un outil souple, respectant le caractère rural et la diversité du territoire

Dès le début de la démarche, les élus ont souligné les spécificités du Pays Barrois : s'il est structuré autour de Bar-le-Duc, il reste cependant un territoire majoritairement rural, marqué par de faibles densités de population. Par ailleurs, il présente une grande diversité, que ce soit en termes de patrimoine historique, de paysages, ou encore d'activités économiques ou touristiques.

Il s'agit donc de mettre en place un outil qui ne fige pas le développement de chaque commune dans un cadre trop strict, mais plutôt un dispositif qui permette d'inscrire, avec souplesse, le devenir de chaque commune dans le cadre d'un développement vertueux et durable du Pays Barrois.

Par ailleurs, il s'agit de moduler les orientations du SCoT afin de permettre la valorisation des spécificités des différentes parties du territoire, et le maintien d'une diversité économique, touristique, commerciale et paysagère qui participe de l'identité et de la richesse du territoire.

### • Assumer l'incertitude liée au projet Cigéo

Le projet Cigéo constitue un projet d'envergure majeure, susceptible de renforcer durablement l'attractivité économique et résidentielle du sud du territoire et, plus globalement, du Pays Barrois dans son ensemble.

Cependant, le caractère encore relativement incertain du projet rend difficile sa prise en compte dans le SCoT, et ce pour plusieurs raisons :

- Le projet est actuellement au stade du débat public, et des arbitrages importants sont encore à effectuer (concernant les options de desserte routière, ferrée et fluviale, d'approvisionnement en eau, en électricité, de desserte numérique, etc.).
- L'horizon de mise en œuvre du projet est relativement lointain (construction du stockage à partir de 2017, exploitation du stockage à partir de 2025).

- Si la localisation du projet est connue, le détail du projet et de ses impacts territoriaux et environnementaux ne le sont pas encore.
- Enfin, il n'existe pas de retour d'expérience en termes d'impacts locaux de l'installation d'un équipement de ce type et de cette envergure.

Compte tenu de ces différents éléments, il s'agit de préparer le territoire à la perspective de l'arrivée de ce projet, en optimisant son impact économique et résidentiel, tout en préservant les équilibres territoriaux et environnementaux du Sud du SCoT, à caractère rural. Il s'agit également de conserver une certaine souplesse dans les choix d'aménagement, afin de se garder la possibilité, lors d'une prochaine révision du SCoT, de préciser les modalités plus précises d'accueil du projet.

## 3. Les choix retenus pour établir le PADD et le DOO

### 3.1. Les choix liés à l'ambition démographique, et à l'organisation territoriale

#### *En termes de dynamique démographique et économique*

Les élus du Pays Barrois ont pleinement conscience de la spirale négative dans laquelle le territoire est engagé depuis plusieurs années, tant en termes d'attractivité résidentielle que d'attractivité économique. Ils sont également conscients des implications de cette tendance, que ce soit en termes de capacité à retenir sur le territoire les jeunes et les diplômés, de difficulté à maintenir et renouveler les services à la population et, plus globalement, d'envisager un avenir positif et durable pour un territoire à dominante rurale.

Ils ont par conséquent affiché l'ambition de rompre avec cette tendance, et d'afficher l'objectif d'une inversion de la courbe démographique, qui atteindrait 71 000 habitants à l'horizon 2030, au lieu de 63 000 selon les projections de l'INSEE. Les projections de l'INSEE s'appuient sur des hypothèses d'évolution de la pyramide des âges et sur le prolongement de tendances concernant le solde migratoire : une modification de la dynamique du territoire peut donc avoir un impact très significatif sur ces projections.

Cette ambition repose sur quelques choix d'aménagement et de développement forts, susceptibles d'inverser les tendances observées. Il s'agit, d'une part, de mettre en place les conditions d'une attractivité résidentielle renouvelée, fondée sur une armature urbaine plus attractive, et un environnement mieux préservé. Il s'agit, d'autre part, de bâtir une stratégie de développement économique davantage ancrée dans le territoire, et valorisant au mieux la perspective du projet Cigéo.

L'objectif est d'inscrire cette ambition dans l'objectif d'un équilibre renforcé entre la dynamique résidentielle, la dynamique économique, et la valorisation durable des atouts environnementaux.

#### *En termes de renforcement du poids et des fonctions des pôles urbains et des bourgs*

L'une des principales orientations du SCoT est de viser le renforcement du poids et des fonctions de l'armature urbaine du Pays Barrois. Il s'agit, là encore, de marquer une rupture avec les tendances des années précédentes, marquées par un affaiblissement démographique des pôles urbains et des bourgs au profit des périphéries et des communes rurales.

Le SCoT affiche par conséquent des objectifs démographiques différenciés en fonction des types de communes du territoire. L'organisation territoriale du Pays s'appuiera en effet sur une armature urbaine hiérarchisée en 5 niveaux complémentaires :

- Le « cœur » urbain du territoire,
- Les pôles intermédiaires,
- Les pôles de proximité,
- Les pôles locaux,
- Les bourgs et les villages.

La définition de cette armature a été constituée selon une méthodologie en deux temps :

- Le repérage de l'armature urbaine actuelle du Pays Barrois, sur la base de la répartition de la population sur le territoire et du niveau de présence de services à la population ;
- Une hiérarchisation de l'armature urbaine souhaitée en 2030, correspondant à un territoire davantage structuré autour de ses villes et de ses axes de transport, et intégrant le développement prévisible du secteur de Cigéo. Ce travail de hiérarchisation a fait l'objet de plusieurs séances de travail avec les élus du territoire.

Sur cette base, le renforcement du poids démographique de l'armature urbaine passera par un objectif de progression de 7% de la population du cœur urbain, des pôles intermédiaires et des pôles de proximité ; tandis que cette progression sera limitée à 3% pour les autres communes. Ces objectifs sont traduits en termes de besoins en logements, ainsi que de besoins en foncier, spécifiques à chacune de ces catégories de communes.

Le renforcement des fonctions de ces pôles passera par une hiérarchisation plus claire de l'offre de services et de commerces du territoire, correspondant au rôle qu'ils doivent jouer au service du territoire. Ainsi, la hiérarchisation de l'offre de services repose sur la logique suivante :

- Le cœur urbain constitue un pôle administratif, commercial, économique, de services et de formation. A 2030, cet ensemble doit constituer le pôle urbain majeur du Pays, lui permettant d'assurer sa visibilité et son rayonnement à l'échelle régionale.
- Les pôles intermédiaires constituent les relais de l'attractivité de Bar-le-Duc, et jouent un rôle d'organisation de la vie quotidienne de leurs bassins de vie.
- Les pôles de proximité jouent un rôle primordial dans l'organisation quotidienne de la vie locale et offrent des services et commerces de proximité (échelle communale).
- Les pôles locaux constituent le dernier maillon de l'offre de services sur le territoire.
- Le réseau de bourgs et de villages joue un rôle important dans le maintien de la population en milieu rural, et la préservation de la qualité du cadre de vie.

12

### *En termes d'amélioration de leur accessibilité*

Le renforcement de l'armature urbaine du territoire passe aussi par une amélioration de son accessibilité, dans un contexte où le coût de la mobilité automobile augmente tendanciellement, et où le vieillissement de la population du territoire augmente la part de personnes ayant une mobilité plus limitée. Il s'agit également de tenir compte du caractère peu dense du territoire, ce qui limite les possibilités de desserte en transport collectif.

L'amélioration de l'accessibilité de l'armature urbaine passe tout d'abord par l'objectif d'organiser, à l'échelle du Pays Barrois, une offre globale de mobilité, valorisant au maximum la complémentarité entre les différents types d'offres de transport. Il s'agit ainsi de privilégier l'émergence d'une offre de transport cohérente à l'échelle des différents sous-ensembles territoriaux (Bar-le-Duc / Vallée de l'Ornain, Ancerville / Cousances / Saint-Dizier, Nord du SCoT autour de la gare TGV, Sud du SCoT autour de Cigéo), et coordonnée à l'échelle du Pays. Il s'agira d'organiser les correspondances entre les différents réseaux, de faire progressivement émerger une billettique commune à l'échelle du Pays, ainsi qu'un portail unique d'information sur l'offre de transport disponible.

Cette offre pourra notamment s'appuyer sur le renforcement de quelques axes jugés prioritaires dans le SCoT (aménagement de la RN135 puis la RD966, aménagement de l'accès à Cigéo par la RD960, la RD10, la RD60 et la RD127), sur le développement d'un réseau de modes doux, sur la valorisation des pôles d'intermodalité (en particulier, la gare de Bar-le-Duc).

Cette stratégie de renforcement et d'amélioration de l'offre de transport alternative à l'automobile individuelle s'appuie également sur la promotion d'un urbanisme plus mixte, et privilégiant les déplacements doux ou alternatifs à l'automobile. Le renforcement de la densité des espaces urbanisés, l'incitation à la mixité des projets d'aménagement, l'amélioration de l'accessibilité en transport collectif des zones d'activités et des zones commerciales, ou encore la conception des espaces urbains intégrant les cheminements doux contribueront à ces objectifs.

### *En termes de réduction du rythme de consommation d'espace*

Le renforcement de l'attractivité résidentielle et économique du territoire devra s'inscrire dans un objectif de modération du rythme de consommation d'espace par rapport aux années précédentes. Au-delà du respect par le SCoT des obligations du Grenelle de l'Environnement, il s'agit de limiter la consommation des espaces agricoles, le recul des espaces naturels, ainsi que la tendance à la banalisation des paysages. Même si ces phénomènes sont plus limités sur le Pays Barrois que dans d'autres secteurs plus urbanisés, ils contribuent à fragiliser un capital environnemental de grande qualité.

En conséquence, le SCoT prévoit une diminution du rythme de consommation de l'espace agricole et naturel par rapport aux années précédentes. Cette diminution, évaluée à près de 43% par rapport à la dernière décennie, porte à la fois sur le développement résidentiel, le développement des activités, mais aussi l'aménagement d'infrastructures et d'équipements structurants.

L'effort est d'autant plus important sur le développement résidentiel que la tendance des dix dernières années sur le Pays Barrois était à l'étalement urbain avec perte de population. Avec la mise en place d'un objectif de croissance démographique, la tendance sera modifiée, tout en maîtrisant le développement des extensions urbaines.

13

Cette réduction du rythme de consommation d'espace se décline notamment de la manière suivante :

- Les extensions urbaines seront réalisées dans la continuité de l'enveloppe urbaine existante, de manière maîtrisée et encadrée ;
- Le SCoT a pour objectif de maîtriser les extensions urbaines à vocation d'habitat, limitant à 60% la part des logements neufs à créer qui pourront être construits dans les zones d'extension de l'enveloppe urbaine. En outre, les extensions urbaines seront soumises à des densités résidentielles moyennes, afin de limiter l'étalement urbain.
- La maîtrise du développement urbain concerne également les projets de Zones d'Activités Economiques. Le SCoT prévoit et permet l'extension de zones existantes ainsi que la création de zones nouvelles, dans une logique de maîtrise de la consommation d'espace agricole et naturel, et de valorisation des équipements et réseaux existants.

### *En termes de promotion d'un urbanisme plus identitaire et durable*

Afin de favoriser la rénovation et la redynamisation du parc ancien, notamment dans les centres des villes, bourgs et villages, le SCoT se fixe l'objectif d'atteindre 6% de logements vacants à l'horizon 2030.

Cet objectif ambitieux s'accompagne de mesures à mettre en œuvre lors de l'élaboration ou la révision de documents d'urbanisme locaux.

Parmi elles, le SCoT préconise le recensement des logements vacants, des dents creuses et des secteurs à requalifier au sein de l'enveloppe urbaine de chaque commune, mais aussi l'identification du patrimoine bâti remarquable, à mettre en valeur.

Ces inventaires doivent permettre aux collectivités d'orienter leur projet de développement vers la densification des zones urbaines et la préservation du patrimoine bâti ancien (mesures de protection à mettre en œuvre dans le document d'urbanisme), tout en cherchant à établir une réglementation qui favorise la requalification des logements (extension, rénovation, ...) et leur adaptation aux besoins de la vie contemporaine (isolation thermique, mode de chauffage, stationnement, ...).

Le SCoT prescrit l'intégration, dans les pièces réglementaires des documents d'urbanisme locaux, des principes de construction durable et écologique pour les nouvelles zones à urbaniser. Ainsi, les problématiques liées aux économies d'énergie, à la gestion des eaux pluviales, à la gestion des déchets, à la gestion des déplacements et du stationnement (y compris les déplacements doux), à la limitation des surfaces imperméabilisées, à la limitation des nuisances et à l'intégration paysagère des futurs projets d'aménagement seront abordées et étudiées pour chaque zone à urbaniser définie dans un document d'urbanisme local.

De plus, le SCoT recommande aux collectivités de mettre en place des documents d'urbanisme locaux, en particulier des Plans Locaux d'Urbanisme, qui permettent d'instaurer des règles assurant la préservation et la mise en valeur du patrimoine, mais aussi l'assurance d'un urbanisme de qualité ; par exemple : la préservation et la mise en valeur des usoirs, l'aménagement d'espaces publics, l'aménagement des entrées de ville et des traverses, le traitement architectural et paysager des franges urbaines et des zones périphériques, la densification des centres anciens, mais aussi l'intensification des zones pavillonnaires, etc.

Enfin, le SCoT rappelle les différents outils mis à la disposition des collectivités pour mettre en place ou développer une politique foncière, gage de développement urbain maîtrisé et de qualité.

### 3.2. Les choix liés à la préservation et la valorisation de l'atout environnemental

#### *En termes de protection et de mise en valeur de la trame verte et bleue*

La préservation de la trame verte et bleue, élément essentiel à la préservation de la biodiversité sur le territoire du SCoT est assurée par :

- l'identification des réservoirs de biodiversité d'intérêt national et régional (dans le DOO du SCoT) ou d'intérêt local (à réaliser dans les PLU, PLUi, CC), et leur préservation grâce à une inscription en zone N ou A dans les documents d'urbanisme locaux ;
- l'identification des corridors prioritaires (dans le DOO du SCoT) et secondaires (à réaliser dans les PLU, PLUi, CC), avec préservation de ceux-ci dans les documents locaux d'urbanisme locaux.

Le SCoT recommande aussi aux collectivités locales d'affiner les éléments de la Trame Verte et Bleue, d'identifier les besoins de restauration de celle-ci au sein de leur territoire et d'engager ou favoriser la mise en œuvre des mesures nécessaires à la préservation et la restauration de la TVB.

Il est également question de la nature ordinaire : ainsi, le SCoT fixe des orientations fortes en termes de préservation de corridors naturels non bâtis le long des cours d'eau en dehors des enveloppes urbaines, mais aussi de préservation des lisières forestières, des zones humides dites ordinaires et des zones de petit parcellaire (vergers, jardins, ...) qui entourent les bourgs et les villages.

15

#### *En termes de gestion durable de la ressource en eau*

La préservation de la réserve en eau et la rationalisation de sa distribution aux habitants sont assurées dans le SCoT, en lien avec les orientations des deux SDAGE qui couvrent le territoire du Pays Barrois.

Les orientations du SCoT visent à assurer une adéquation entre les besoins et les ressources ; en effet, lors de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme locaux, les collectivités devront justifier de la couverture en réseaux d'eau des zones urbaines et à urbaniser.

Le SCoT recommande aussi aux collectivités de poursuivre les procédures de protection des captages d'eau potable, mais aussi de renforcer les interconnexions des réseaux, de manière à sécuriser l'alimentation en eau potable de la population.

#### *En termes de valorisation des paysages et du patrimoine*

Les paysages du Pays Barrois sont variés et de qualité, ils représentent une véritable richesse pour le territoire, et le SCoT renforce la préservation et la valorisation de ceux-ci.

Les orientations retenues portent sur un souci d'assurer une intégration réussie des extensions urbaines, avec l'obligation de réaliser une étude paysagère spécifique lorsque celles-ci se situent dans des entités paysagères remarquables (identifiées dans le DOO).

Les coupures vertes qui subsistent entre les zones urbanisées, et qui doivent être conservées en tant qu'espaces de respiration dans la vallée de l'Ornain, entre Bar-le-Duc et Ligny d'une part, et entre Bar-le-Duc et Naives-Rosières d'autre part, seront aussi préservées dans les documents d'urbanisme locaux.

### *En termes de limitation de l'exposition des populations aux risques*

La prise en compte du risque inondation, jugé comme étant le principal risque sur le territoire du SCoT du Pays Barrois, est assurée par l'intégration dans les documents d'urbanisme des Plans de Prévention des Risques approuvés, mais aussi des autres documents disponibles, qui permettent d'avoir une connaissance du risque plus étendue.

Le maintien en zone naturelle, non constructible, des zones inondables et la mise en œuvre de mesures permettant de préserver les éléments topographiques ralentissant le ruissellement des eaux sont aussi réaffirmés.

La limitation des risques inondations est aussi prise en compte grâce aux recommandations faites aux collectivités de favoriser la mise en place de techniques alternatives de gestion des eaux dans les nouveaux projets d'aménagement urbain.

### *En termes de limitation de l'exposition aux nuisances*

La principale nuisance identifiée sur le territoire est la nuisance acoustique liée essentiellement aux infrastructures de transport.

Les documents permettant d'avoir une connaissance de cette nuisance seront pris en compte dans les documents d'urbanisme locaux, et le développement des zones d'urbanisation se fera en prenant en compte les contraintes liées à ces nuisances (extension à l'écart des zones de nuisances, mise en place de protections adaptées).

Le SCoT prescrit également le traitement des sols pollués, notamment au niveau des friches industrielles, les collectivités étant encouragées à prendre en compte la requalification de ces sites dans leur projet de développement, lors de l'élaboration ou la révision de leur document d'urbanisme.

Différentes recommandations sont aussi formulées par le SCoT pour réduire le risque lié à la pollution des sols, conserver une bonne qualité de l'air ou encore améliorer la gestion des déchets.

### *En termes de lutte contre le changement climatique*

Les orientations fixées par le SCoT sont basées sur les actions identifiées dans le Plan Climat Territorial du Pays Barrois.

Sont ainsi réaffirmées dans le document la nécessité de :

- Mettre en œuvre des mesures permettant de réduire la réduction de gaz à effet de serre dans les documents d'urbanisme et lors des opérations d'aménagement,
- Favoriser le développement des énergies renouvelables,
- Viser le développement d'un habitat économe en énergie.

### 3.3. Les choix liés à la dynamique économique durable

#### *En termes de pérennisation et de renouvellement des activités industrielles*

Le Pays Barrois connaît actuellement une période de déclin caractérisée par un manque d'attractivité, une tendance au départ des populations actives et diplômées, et un recul des activités industrielles, toutefois en partie compensé par la tertiarisation de l'économie.

Le projet Cigéo constitue par ailleurs une perspective en termes de développement de nouvelles activités et d'accueil d'actifs sur le territoire.

Au-delà de cette perspective, il s'agit de s'interroger sur les conditions d'un développement économique davantage ancré sur le territoire, minimisant les impacts environnementaux, et permettant de valoriser durablement les compétences présentes sur le territoire.

La stratégie portée par le SCoT vise donc à permettre le maintien des activités industrielles, ainsi que leur renouvellement, en lien notamment avec les opportunités pouvant se présenter pour le territoire :

- L'amélioration de l'environnement général de l'activité économique sur le territoire, à travers la mise en œuvre des choix du SCoT, qui permettront le renforcement de l'attractivité résidentielle, l'optimisation des conditions de mobilité quotidienne, et l'amélioration de la qualité de l'accueil des entreprises au sein des zones d'activités ;
- Le soutien aux activités industrielles existantes, et une stratégie d'accueil de nouvelles activités souhaitant s'implanter sur le territoire ;
- La préparation de l'arrivée du projet Cigéo, à travers l'organisation d'un système performant de desserte du sud du territoire, la préparation des communes à l'accueil de nouveaux actifs (offre résidentielle, organisation des services), et la programmation de nouvelles zones d'activités pour accueillir des activités liées à celles de Cigéo.

17

#### *En termes de valorisation de leviers économiques fondés sur les ressources locales*

La stratégie de développement économique du Pays Barrois s'appuie également sur l'idée que les mutations économiques en cours mettent en évidence la fragilité des territoires par rapport aux stratégies des grands groupes industriels, avec des impacts potentiellement très lourds pour les territoires concernés par des fermetures ou des délocalisations.

Il s'agit par conséquent, en parallèle du maintien de la vocation industrielle du territoire, de viser le développement d'activités davantage ancrées sur le territoire :

- Des activités de services à la population, dont le potentiel de développement apparaît appréciable (santé, construction et rénovation de logements, ...) ;
- Des activités valorisant les ressources du territoire, que ce soit en termes de production d'énergies renouvelables, de valorisation de la filière bois, de maintien et de diversification de l'activité agricole, ou encore d'exploitation des ressources du sous-sol.

Le SCoT définit des orientations d'aménagement permettant de conforter ces types d'activités, en cohérence avec les orientations du Plan Climat Territorial, et dans le respect des équilibres environnementaux. Ainsi, il s'agit de développer la filière bois en veillant aux disponibilités de la ressource, et d'exploiter les ressources du sol dans le respect des orientations relatives à la préservation et la valorisation de la Trame Verte et Bleue.

### *En termes de stratégie touristique*

Le Pays Barrois est un territoire aux nombreuses ressources pouvant être valorisées d'un point de vue touristique. Au-delà de sa richesse environnementale et son cadre de vie permettant de développer du tourisme vert, le patrimoine et l'histoire de la région sont des éléments pouvant participer à la dynamique touristique et résidentielle du territoire, en lien avec les communes alentours.

De plus, la présence de la gare TGV et l'arrivée du projet Cigéo peuvent permettre de développer une nouvelle filière touristique en développement, le tourisme industriel, scientifique et technique.

Le SCoT s'inscrit donc dans la logique du Schéma de développement touristique du Pays Barrois (en cours d'élaboration), afin de valoriser les ressources, le patrimoine et l'image du territoire afin de conforter son attractivité résidentielle et économique.

### *En termes d'organisation spatiale du développement économique*

L'objectif est d'inscrire le développement économique en cohérence avec l'organisation du territoire. Dans cet esprit, il s'agit de conforter les principaux axes économiques du territoire (RN4, et vallée de l'Ornain jusqu'à Cigéo), et de privilégier le développement des activités autour des pôles existants ou en émergence.

Cette stratégie permettra d'optimiser les infrastructures et réseaux existants, de privilégier le rapprochement de l'emploi avec celui du lieu de vie des salariés, et de faciliter la desserte des zones d'activités par les transports collectifs.

L'objectif est par conséquent de favoriser l'implantation des nouvelles activités économiques dans l'enveloppe urbaine, en renouvellement et de répondre au besoin de foncier économique, en dehors de l'enveloppe urbaine (ZAE).

Pour autant, il s'agit également de tenir compte du caractère rural du territoire, et de ne pas empêcher le développement d'activités en lien avec les besoins de tel ou tel secteur.

Ces développements d'activités sont cependant cadrés par l'objectif de réduction du rythme de consommation d'espace agricole et naturel, et doivent tenir compte de principes d'intégration environnementale et paysagère, de performance énergétique, et d'accessibilité.

### 3.4. Les choix liés au Document d'Aménagement Commercial (DAC)

Le Document d'Aménagement Commercial prend appui sur un double objectif :

- Le renforcement de l'offre commerciale en priorité au sein des pôles de l'armature urbaine du territoire, dans des conditions de meilleure accessibilité et moindre impact environnemental,
- Le soutien à l'attractivité commerciale du Pays Barrois, qui souffre d'une relative difficulté à attirer des enseignes commerciales.

Sur la base de ces objectifs, le DAC définit des objectifs de développement commercial, déclinés selon les différents niveaux de l'armature urbaine. Il s'agit en effet de conforter le développement de l'offre commerciale de manière à favoriser le rayonnement des pôles urbains sur le territoire, tout en limitant la tendance au développement commercial en périphérie non accessible en transport collectif et dans la logique d'un renforcement de l'attractivité commerciale du Pays. Il s'agit également de permettre un développement commercial maîtrisé au sud du SCoT, en lien avec les perspectives offertes par le projet Cigéo.

Il identifie trois zones d'aménagement commerciales (ZACOM), qui correspondent aux secteurs commerciaux stratégiques du SCoT :

- zone de la Grande Terre à Bar-le-Duc,
- centre de Bar-le-Duc,
- zone de la Ballastière à Ligny-en-Barrois,

qui constitueront les secteurs privilégiés pour le développement d'une offre commerciale structurante.

Pour chacune de ces trois zones sont proposés des objectifs visant à améliorer la visibilité et l'attractivité des commerces, tout en permettant une meilleure accessibilité en transports collectifs et modes doux, et une meilleure intégration environnementale.

### 3.5. Les choix liés à la perspective du projet Cigéo

Le projet Cigéo constitue une perspective majeure pour le développement économique et l'attractivité du Pays Barrois. L'envergure du projet nécessite que des orientations spécifiques soient intégrées dans la stratégie du SCoT, et ce même si le contenu même du projet (et donc la nature de ses impacts économiques et environnementaux) n'est pas encore connu avec précision.

#### *En termes de positionnement économique du Pays*

La stratégie de renforcement de l'attractivité économique du Pays Barrois s'appuie sur la volonté de maintenir la vocation industrielle du territoire, tout en encourageant le développement d'activités de proximité, davantage ancrées sur le territoire.

Dans ce contexte, la perspective du projet Cigéo constitue une opportunité majeure pour renforcer l'attractivité économique et résidentielle du territoire.

Compte tenu de l'incertitude du projet, et de la difficulté à en prévoir les impacts économiques et sociaux sur le territoire (il n'existe pas de retour d'expérience en termes d'impact d'un projet d'une telle nature), la stratégie du SCoT s'appuie également sur d'autres leviers (maintien et accueil d'activités industrielles, valorisation d'activités de proximité, valorisation économique d'autres projets tel que Safran à Commercy).

Il s'agit donc, compte tenu de ces incertitudes, de créer les conditions favorables à l'arrivée du projet Cigéo, permettant d'en optimiser les impacts économiques pour le territoire. Cela passe notamment par :

- L'appui au développement économique dans le sud du SCoT, dans le respect de l'identité rurale de ce secteur :
  - En organisant les conditions d'accueil d'activités et d'actifs sur les communes à proximité du site,
  - En appuyant le développement de filières économiques pouvant bénéficier de la présence du chantier, puis du site d'activité de Cigéo (BTP, génie civil, sécurité, logistique, gardiennage, entretien, ..),
  - En développant de façon coordonnée des espaces d'accueil d'entreprises en complémentarité avec la zone interdépartementale.
- Le maintien et le développement d'activités industrielles et de services aux entreprises dans la Vallée de l'Ornain, permettant de disposer d'un environnement économique favorable pour les activités indirectes ou induites par Cigéo.

#### *En termes d'organisation territoriale*

Cigéo va s'installer au sud du SCoT, au sein d'un territoire rural maillé de petites villes et de bourgs. La stratégie du SCoT vise à préparer l'arrivée de ce projet en mettant en place les conditions territoriales favorables pour l'accueil de nouveaux actifs, tout en préservant les équilibres territoriaux et environnementaux du sud du Pays.

Ainsi, le SCoT prévoit un renforcement du maillage routier permettant la desserte du secteur, une amélioration des dessertes en transport collectif, et identifie les pôles urbains et les centres bourgs qui constitueront la base de l'armature urbaine à conforter dans les prochaines années.

### *En termes d'intégration environnementale*

Le secteur d'accueil du projet Cigéo n'est pas concerné par des entités paysagères remarquables ni par des réservoirs de biodiversité d'intérêt national ou régional identifiés sur le territoire du Pays Barrois dans le SCoT.

Par contre, le secteur de Bure est concerné par des réservoirs de biodiversité d'intérêt local et des ensembles de nature ordinaire ; en outre, il est proche de corridors écologiques repérés dans le DOO.

Ainsi, les prescriptions environnementales qui s'appliquent sur le secteur sont les mêmes que sur le reste du Pays Barrois ; parmi elles, il y a la préservation des lisières forestières et des cours d'eau, la limitation de l'exposition de la population aux risques et aux nuisances, mais aussi la lutte contre la dégradation du paysage grâce à l'intégration paysagère des projets et des aménagements de grande ampleur ou situés stratégiquement (entrée de ville, extension de l'urbanisation, grandes infrastructures, projet Cigéo).

Or, vu l'importance du projet Cigéo et l'imprécision concernant les choix d'aménagement (localisation précise du site d'exploitation, infrastructures et desserte), les impacts sur l'environnement et le paysage sont potentiellement importants.

C'est l'étude d'impact réalisée dans le cadre du dossier d'élaboration du projet qui définira les mesures permettant de minimiser ses impacts sur les différentes thématiques environnementales.

On notera que l'Andra a déjà mis en place (depuis 2007) un observatoire pérenne de l'environnement. Cet observatoire a pour objectif de faire un état initial de l'environnement actuel du futur stockage, pendant une dizaine d'années, puis de suivre son évolution dès la construction de Cigéo et pendant toute sa durée d'exploitation. L'observatoire couvre une surface de 900 km<sup>2</sup>, autour de la zone où pourrait être implanté Cigéo. Les données de l'observatoire permettront le suivi environnemental du projet.